

GT 5 – Accompagnement du ministère de l'évêque *relecture + P. A. Bozo*

Le rapport de la CIASE (oct. 2021) a mis en lumière de nombreuses défaillances d'évêques dans l'exercice de leur mission (sans compter la mise en cause d'évêques pour des abus). Ce qui a conduit la CEF à créer, parmi d'autres, un groupe de travail sur l'accompagnement du ministère des évêques (GT 5), suite à l'assemblée plénière de novembre 2021.

Le groupe a travaillé de janvier 2022 à mars 2023 en alternant des rencontres en présentiel et en visio à raison d'une par mois et de travaux en sous-groupe.

Présidé par Florence de Leyritz (coach), composé de Philippine de Saint Pierre (KTO), Marie-Claire Bruley (Psychothérapeute), Arnaud de Bertier (coach), Vincent Montagne (chef d'entreprise), fr Olivier Quenardel (ancien Abbé de Citeaux), Sœur Laure Blanchon (Religieuse Ursuline), Jacques Pernot (ancien chef d'entreprise, personne victime), Luc Fossey (Apprentis d'Auteuil), Marion Maillard (jeune éducatrice spécialisée) et P. A. Bozo (évêque de Limoges). Émilie Dupont en a assuré le secrétariat au nom de la CEF.

Prenant appui sur les recommandations de la CIASE (annexe pp. 96-98), il a donné lieu à un rapport de 25 pages (et 34 pages d'annexes - <https://eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2023/04/GT5-Final.pdf>) appuyé sur une trentaine d'auditions et un sondage réalisé auprès des évêques de France, auquel environ la moitié a répondu.

La qualité humaine, la diversité et le sens ecclésial des participants à ce GT ont permis un travail de belle qualité. Le regard à la fois « extérieur » à la fonction (il n'y avait qu'un évêque dans le groupe), mais éclairé par une forte expérience ecclésiale, une belle liberté de parole et une compréhension exigeante mais constructive et respectueuse du magistère quant à l'épiscopat, ont permis de dégager des axes clairs de changements, de progrès, pour un renouveau.

Il me semblerait intéressant de valoriser davantage le rapport du GT 5, fruit de nombreuses consultations, échanges, lectures et confrontations afin de ne pas en réduire le résultat à ces quatre résolutions, même si elles en sont bien la mise en œuvre des préconisations principales. Il pourrait être bon que les évêques relisent ce rapport, pour y confronter leurs pratiques.

Ce rapport a donné lieu à un échange en Assemblée plénière en mars 2023. Les mesures suivantes ont été votées, qui font droit en grande partie aux préconisations du GT 5. Les questions liées à la nomination des évêques sont plus délicates : elles dépendent en partie de Rome. Mais je comprends mal pourquoi la proposition d'une « publication des bans » par exemple, avant la nomination effective d'un évêque, n'a pas été retenue par l'AP.

Extrait des résolutions votées par les évêques les 30 et 31 mars 2023

Accompagnement du ministère de l'évêque. (GT 5)

5.1 - Les évêques réunis en Assemblée adoptent le principe de visites régulières portant sur le ministère de l'évêque, selon le processus suggéré par le GT5.

5.2 - Les évêques réunis en Assemblée demanderont à leurs Conseils presbytéraux de définir les modalités de leurs rencontres avec les prêtres de façon à ce que chacun puisse rencontrer individuellement et régulièrement son évêque selon la taille et caractéristiques propres de chacun des diocèses.

5.3 Les évêques réunis en Assemblée s'assureront de la diversité dans la composition de leurs Conseils épiscopaux (clercs, consacrés, laïcs, en veillant à la présence de femmes).

5.4 Les évêques réunis en Assemblée décident la mise en place pour eux-mêmes, sous la responsabilité du Conseil permanent, d'une formation modulable et expérientielle :

a) socle de formation pour les 5 premières années d'épiscopat,

b) formation continue des évêques, en fonction de leurs besoins (cfr. annexe formation GT5).

1 - En ce qui concerne les quatre résolutions votées, celle qui a connu la traduction la plus visible et opérationnelle concerne les « visites régulières ». Un cahier des charges en précise les modalités. La mise en œuvre est assurée bénévolement par un des membres du GT (Arnaud de Berthier), en lien étroit avec le secrétaire général de la CEF et avec moi-même. Un pool de visiteurs (évêques, laïcs, consacrés) a été constitué par le conseil permanent de la CEF. Ils sont formés à cette mission.

Une fois la visite demandée par un évêque, qui s'adresse au SG de la CEF, Arnaud de Berthier sélectionne avec nous les trois visiteurs et fixe avec l'évêque demandeur une date pour la visite (qui dure entre 3 et 4 jours). Un des visiteurs réfléchit avec l'évêque demandeur à une liste de personnes à auditionner (entre 15 et 30), parmi ses collaborateurs et interlocuteurs. L'évêque est invité à rédiger un écrit pour présenter la situation de son diocèse, la manière dont il y comprend sa place, les difficultés et joies de sa mission. L'évêque est rencontré par les visiteurs durant environ deux heures au début de la visite. A la fin de celle-ci, un rapport est rédigé par les visiteurs et envoyé personnellement à l'évêque avant une rencontre avec lui.

Les échos des évêques visités me semblent positifs et ma propre visite a été un moment important. La visite a comme grand intérêt qu'un regard extérieur, gratuit mais exigeant, est porté sur le ministère de l'évêque (qui ne rend habituellement pas d'autres comptes qu'à l'occasion des rapports de visite *ad limina*). Cela l'aide à se positionner justement, à accepter une certaine redevabilité, qui est finalement au profit du juste exercice de sa mission. Il permet de vérifier et d'objectiver la ligne de conduite de l'évêque, ses points forts et ses points faibles, ce sur quoi il peut capitaliser et ce qu'il lui faut soigner avec plus d'attention.

La méthodologie employée permet que les personnes consultées aient une vraie liberté de parole, leur intervention étant anonymisée et « agrégée » dans l'ensemble du rapport. Les questionnaires de satisfaction laissent voir une vraie reconnaissance des personnes consultées, heureuses d'avoir eu à s'interroger sur leur relation avec leur évêque, avec bienveillance et exigence. Le rapport est remis seulement à l'évêque. Pour ma part, je l'ai fait lire à mon vicaire général et à mon assistante et en ai donné quelques échos au conseil épiscopal et presbytéral.

Au 20 janvier 25 : 11 visites réalisées et 7 visites prévues. Parmi les 15 provinces métropolitaines, 11 ont au moins un évêque impliqué dans la démarche (manquent Bordeaux, Clermont-Ferrand, Montpellier et Dijon). Suite à ces 18 visites, au moins 28 évêques en activité auront été impliqués dans la démarche, comme visité, comme visiteur ou ayant vécu les 2 expériences.

Visiteurs :

- 21 évêques en activité ont été validés comme visiteurs par le Conseil Permanent.
- 20 « non évêques » dont 11 femmes ont été validés comme visiteurs par le Conseil Permanent.

2 - Je n'ai pas d'idée sur la mise en œuvre dans les diocèses de la résolution autour de la rencontre annuelle de l'évêque ou de son représentant avec les prêtres du diocèse. Peut-être le Père Hébert a-t-il sur ce point des éléments ? Dans le diocèse de Limoges, cette résolution est mise en œuvre depuis un an. Un questionnaire d'entretien a été rédigé, soumis au conseil presbytéral et une rencontre annuelle a déjà été menée, moitié par mon vicaire général, moitié par moi, avec inversion l'année suivante : je rencontrerai ceux que le VG a rencontré l'an passé et vice versa. Nous mettons la même chose en œuvre peu à peu avec les diacres permanents. C'est chronophage mais bénéfique : les prêtres, invités à rendre compte, cultivent ce sens de la « redevabilité », se sentent valorisés dans leur mission et l'évêque perçoit mieux les enjeux le concernant, les possibilités de nomination future etc...

3 - Concernant la composition des conseils épiscopaux, je ne sais pas si la résolution a eu un effet. Je ne connais pas beaucoup de conseils épiscopaux exclusivement cléricaux... Celui de Limoges, en plus de trois prêtres, compte un diacre et trois laïcs dont deux femmes.

4 - Grâce au travail efficace d'une petite équipe, passé plusieurs fois au crible du conseil permanent, un projet de formation correspondant à la résolution 5. 4 a été décidé lors de l'AP de novembre 2024. Sa mise en œuvre effective est en préparation (pour la rentrée 2025/26 ?).